

## Cours 3 Les défaillances du marché

Les défaillances de marché désignent des situations dans lesquelles le fonctionnement du marché conduit à une allocation inefficace des ressources. Les défaillances de marché peuvent provenir d'imperfections de marché, comme l'existence d'un pouvoir de marché ou d'asymétries d'information, mais peuvent aussi résulter d'une mauvaise définition des droits de propriété. Les défaillances découlant de l'existence de biens communs, de biens collectifs ou d'externalités sont liées à des questions de droits de propriété inexistantes ou mal définis. Les externalités désignent la conséquence d'une activité économique qui ne fait pas l'objet d'une contrepartie marchande (paiement d'un prix). L'existence d'une nuisance sonore liée à la production d'un bien est un exemple d'externalité : le producteur n'a pas à acheter un droit à faire du bruit à ses voisins pour produire.

### I. Le problème des asymétries d'information

Les asymétries d'information désignent une situation dans laquelle tous les agents économiques ne disposent pas de la même information (un vendeur de voitures d'occasion en sait plus sur la qualité du produit qu'il vend que les acheteurs potentiels). Quand l'information est imparfaitement distribuée entre les différents acteurs sur un marché, le marché n'est plus parfaitement concurrentiel au sens du modèle de concurrence pure et parfaite. Le fonctionnement du marché conduit alors à une situation qui n'est plus optimale.

- Il y a *anti-sélection* (ou *sélection adverse*) lorsque l'asymétrie d'information conduit à éliminer les produits de meilleure qualité. Un exemple célèbre, proposé par Georges Akerlof, est le cas du marché des voitures d'occasion (voir document). Le prix de marché reflète la qualité moyenne des voitures, les consommateurs n'étant pas capables de discerner les différentes qualités de voitures. Les particuliers qui disposent de voitures de qualité ne pourront donc pas les vendre à un prix qui reflète leur valeur et sont donc incités à se retirer du marché. La qualité moyenne des voitures vendue sur le marché aura de ce fait tendance à baisser ce qui va pousser les prix à la baisse et conduire à la sortie progressive du marché des voitures de bonne qualité. Un cercle vicieux peut se mettre en place conduisant à une crise de confiance et à la disparition du marché. Le fonctionnement du marché conduit à une situation inefficace. Le risque d'anti-sélection existe sur de nombreux marchés : sur le marché de l'assurance par exemple, si les compagnies d'assurance ne connaissent qu'imparfaitement le risque encouru par leurs clients. Si les prix fixés sont trop élevés, les personnes qui estiment courir un faible risque ne vont plus vouloir s'assurer. Les compagnies d'assurance ont ainsi intérêt à modérer leur prix pour que la qualité moyenne de leurs clients reste élevée. Pour un prix modéré, des nombreuses personnes veulent s'assurer et la demande est rationnée (car l'offre est inférieure à la demande).

Différents moyens peuvent être mis en place pour réduire l'incertitude, comme la production de labels (exemple du label Agriculture biologique qui donne des informations sur la qualité des produits utilisés) ou de guides (exemple du guide Michelin pour les restaurants). Cette meilleure diffusion de l'information peut venir d'une initiative des producteurs afin que le consommateur puisse différencier facilement des produits de qualités différentes et accepte ainsi de payer un prix plus élevé pour des biens de meilleure qualité. Elle peut aussi être imposée par l'État (exemple de l'obligation, pour les biens alimentaires, d'indiquer les ingrédients, la teneur en calories, le lieu de production, etc.).

- Il y a *aléa moral* quand une des deux parties signataires d'un contrat (par exemple un contrat de travail) est en mesure de léser l'autre du fait d'une asymétrie d'information. Par exemple, un salarié peut profiter du fait que son employeur ne soit pas en mesure de le surveiller constamment pour se distraire au lieu de travailler. L'asymétrie d'information rend ainsi possible les comportements opportunistes et l'effort réalisé ne sera pas toujours maximal. Les situations d'aléa moral peuvent exister dans des contextes très variés : une personne peut adopter un comportement plus risqué du fait qu'elle est assurée et que son assurance ne peut contrôler son comportement et augmenter le tarif en réponse à cette prise de risque. Il est impossible de contrôler complètement le comportement d'un individu ; une solution au risque d'aléa moral ne peut donc être uniquement fondée sur un renforcement des contrôles. Il faut définir des contrats qui permettent de faire en sorte que les deux parties signataires aient, au moins partiellement, des intérêts convergents afin que les agents, livrés à eux-mêmes, adoptent un comportement conforme à ce qui est attendu d'eux. Un tel système d'incitations peut par exemple, pour un employeur, correspondre au fait de baser le salaire de son employé sur les résultats de l'entreprise. Ainsi, l'employé aura intérêt à travailler de façon intense afin d'accroître les profits de l'entreprise. Le système de bonus/malus proposé par les assurances est un autre exemple de gestion de l'asymétrie d'information.

### II. La question des externalités

Lorsqu'une entreprise pollue en produisant un bien, s'il n'y a pas de régulation publique, le prix auquel va se vendre le bien dépendra seulement des coûts de production du bien et du niveau de la demande, et il n'intégrera donc pas le coût lié à la dégradation des ressources naturelles. En effet, l'entreprise n'a pas à payer pour utiliser ces dernières : une entreprise dont la production conduirait au rejet de produits chimiques dans une rivière ne

va pas intégrer dans ses coûts l'impact négatif qu'a sa production sur l'environnement ou sur d'autres activités économiques, comme la pêche (à moins qu'on ne l'y oblige). Le coût social de production du bien est supérieur à son coût privé. On parle, dans ce cas, d'une *externalité négative* (ou effet externe négatif). La régulation par le marché conduit à une surproduction des biens générant de telles externalités.

Il peut aussi exister des *externalités positives* : un exemple développé par l'économiste James Meade est celui de l'apiculteur et de l'arboriculteur. L'apiculteur profite des arbres plantés par l'arboriculteur et obtient un miel de meilleure qualité gratuitement, tandis que l'arboriculteur profite des abeilles de l'apiculteur qui pollinisent ses arbres sans avoir à payer pour cela. Chacun bénéficie de l'activité économique de l'autre sans que cet impact fasse l'objet d'un paiement : il y a externalité positive dans les deux sens. En cas d'externalités positives, le bénéfice social est supérieur au bénéfice privé et le marché conduit à une sous-production des biens.

L'État peut réguler le fonctionnement du marché, par exemple en taxant les activités à l'origine d'externalités négatives, et en subventionnant celles qui génèrent des externalités positives. Pour faire en sorte que les agents prennent en compte ces externalités (ou effets externes) dans leurs calculs économiques, il faut, selon l'économiste Arthur Cecil Pigou (1877-1959), taxer les activités dont le produit social net est inférieur au produit marginal privé net (et subventionner celles qui se trouvent dans la situation inverse). Il propose ainsi d'instaurer une taxe sur les cheminées londoniennes afin de lutter contre le célèbre « *smog* » (brouillard industriel). Il s'agit d'amener le coût *privé* des émissions polluantes, acquitté par ceux qui en sont responsables, au niveau de leur coût *social*, qui intègre les dommages causés aux autres agents (connu sous le nom de principe « *pollueur-payeur* »). L'enjeu théorique de la distinction entre rendement privés et rendement social est considérable, puisqu'il s'agit de réconcilier les intérêts privés et l'intérêt général lorsque le marché n'y parvient pas : les « *taxes pigouviennes* » s'inscrivent dans une conception de la fiscalité correctrice des défaillances du marché (et peuvent se substituer à la réglementation) et non comme moyen de financement de l'État.

### III. L'enjeu des biens collectifs et des biens communs

Dans la typologie des biens selon les économistes, on peut rappeler qu'un bien ou un service est dit *rival* si sa consommation par une personne rend impossible sa consommation par une autre personne. Par exemple, le fait qu'un individu consomme une pomme entraîne sa destruction et une autre personne ne peut la consommer. En revanche, un individu peut profiter de l'éclairage d'une rue, la nuit, sans empêcher un autre individu d'en profiter au même moment : on dit que ce bien est non rival.

Un bien ou un service est dit *excluible* si le producteur peut exclure un individu de l'usage du bien. Ainsi, une personne qui ne paye pas le péage n'est pas autorisée à rouler sur l'autoroute et il est facile de l'en empêcher en installant des barrières. En revanche, une fois qu'une rue publique est éclairée, il est impossible d'empêcher certaines personnes d'en profiter. Le bien est dit non excluible. La non-excluibilité est liée au fait que personne ne dispose d'un droit de propriété sur la rue et qu'elle est considérée comme un lieu public, libre d'accès.

Quand un bien est non rival et non excluible, il s'agit d'un bien collectif (différent d'un bien public, qui désigne un bien produit par la puissance publique). Le feu d'artifice en est un exemple : si un feu d'artifice est organisé par une commune, celle-ci ne peut empêcher personne aux alentours de profiter du spectacle. Ce type de biens est généralement pris en charge par la puissance publique car la régulation par le marché conduit à leur sous-production. En effet, la plupart des consommateurs attendent qu'un autre individu paye pour que le bien soit produit afin d'en profiter gratuitement (comportement de passager clandestin). De ce fait, peu de biens collectifs sont produits alors même qu'ils peuvent être considérés comme utiles par les consommateurs.

Quand un bien est non excluible et rival, on dit que ce bien est un bien commun. Les ressources naturelles sont des biens communs car leur consommation entraîne leur destruction et est en accès libre. Ces ressources sont surexploitées et on parle de l'existence d'une « *tragédie* » des biens communs car ils sont menacés de disparition si les pratiques ne sont pas régulées (exemple de l'instauration de quotas de pêche pour le thon rouge, menacé de disparition).